



APGTP

Association du paritarisme
Salariés - Employeurs

Représentants des Employeurs

Madame, Messieurs Alain PAPE (UNGE), Claude DHOMBRES (UNGE), Rémi GEORGE (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Thierry PRUVOST (UNGE), Christophe SUSSET (UNGE), Julien GUERRY (CSNGT), Fabrice BUNOUF (SNEPPIM), Gérard REIGNER (SNEP-PIM)

Représentants des Salariés

Madame, Messieurs Noureddine BENYAMINA (CFTC), Thierry VEY (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Fabrice DUVEAU (CFDT), Christian BAYLET (CFE-CGC), Brigitte AMBALRIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Olivier MUNOZ-RODEA (CGT), Laurent TABBAGH (CGT)

Président

Sébastien GIRAULT (représentant du collègue salarié)

Vice-président

Alain PAPE (représentant du collègue employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

Assistante de direction

Catherine CHEVALIER

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE (CPNNC) DU 25 SEPTEMBRE 2014

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

COMPTE RENDU

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 JUIN 2014.....	3
III.	ACCORD DE BRANCHE "DU METIERS DE L'IMMOBILIER"	3
IV.	SOUS-COMMISSION SECURITE.....	4
1.	Validation des partenaires sociaux sur le projet de conditionnement.....	4
2.	Feuille de route 2015 de la sous-commission sécurité (proposition du 12 juin 2014 à 12h09).4	
a)	Réalisation d'une trame de plan d'action et deux nouvelles fiches réflexes	4
V.	REPORT POINTS NON TRAITES LORS DE LA CPNNC DU 15 MAI 2014.....	4
1.	Communication "Recherche de reclassement Société EUROTOP EUCLYD".....	4
VI.	FONCTIONNEMENT DES SOUS-COMMISSIONS LIEES A LA CPNNC.....	5
VII.	QUESTIONS JURIDIQUES.....	5
1.	Décision politique concernant les experts-fonciers (CPNNC 25 juin 2014)	5
a)	Projet de courriers à destination du Ministère du Travail et de la CEF	5
1.	Décision politique concernant l'article 6.1 de la CCN (CPNNC 25 juin 2014)	5
2.	Décision politique concernant le temps partiel (CPNNC 25 juin 2014)	5
VIII.	COMMISSION PARITAIRE DE VALIDATION DES ACCORDS	6
1.	Société ARCHIMED	6
a)	Projet de courriers à destination de l'entreprise et du Délégué du Personnel.....	6
2.	Société GEXPERTISE.....	6
X.	COMMISSION D'INTERPRETATION DE LA CCN.....	6
1.	Interprétation de l'article 8.1.4 de la CCN (Apprentissage).....	6
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	6
1.	Planification groupe de travail toilette CCN.....	6

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

La CPNNC approuve en l'état l'ordre du jour de la réunion du 25 septembre 2014.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 JUIN 2014

DECISION

La CPNNC approuve le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2014 sous réserve des modifications suivantes :

- Point II (Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mai 2014) - Négociation des minima conventionnels : supprimer à l'exception de la CFDT.

- Point V (CPVA Accord d'entreprise LEGORGEU) - Texte : modifier la phrase comme suit : SG (CFDT) : "ce point est mis à l'ordre du jour de la présente CPNNC qui a trois mois pour répondre à l'entreprise, soit ~~jusqu'en septembre prochain~~". Décision : remplacer la CPNNC, par la CPVA.

- Point VII (Validation des fiches réflexes sécurité) - Décision : supprimer la phrase suivante "La CPNNC valide l'édition du « package sécurité » (livret, chasses aux risques, fiches réflexes)." FO, la CFE-CGC, la CFTC et la CSNGT s'abstiennent sur cette décision, absence de la CGT au moment du vote.

Point X - Questions diverses (Calendrier 2015 - décision) : La CPNNC valide en l'état le calendrier prévisionnel des réunions 2015 sous réserve de validation due budget prévisionnel y afférent.

III. ACCORD DE BRANCHE "DU METIERS DE L'IMMOBILIER"

DECISION

La CPNNC valide l'accord formation classifiante dans le domaine d'activité des métiers de l'immobilier. Ledit accord est ouvert à signature jusqu'au 09 octobre 2014 inclus.

La CPNNC propose que la CPNEFP gère le contenu de la communication sur le DU de sorte que le programme soit lisible pour les employeurs et les salariés de la branche et ce, avant de relancer une nouvelle session.

IV. SOUS-COMMISSION SECURITE

1. Validation des partenaires sociaux sur le projet de conditionnement

DECISION

La CPNNC valide à l'unanimité des présents le conditionnement de l'ensemble des documents sécurité dans la pochette cartonnée présentée ce jour. Le point de diffusion aux salariés se fera via l'entreprise, charge à la Coprésidence de l'APGTP d'étudier la faisabilité budgétaire des envois dans les meilleurs délais

Un point d'avancement sur l'envoi de ces documents sera fait à la CPNNC du 27 novembre prochain.

2. Feuille de route 2015 de la sous-commission sécurité (proposition du 12 juin 2014 à 12h09)

a) Réalisation d'une trame de plan d'action et deux nouvelles fiches réflexes

DECISION

La CPNNC valide à l'unanimité des présents la feuille de route de la sous-commission "Sécurité" pour 2015, à savoir :

- La réalisation d'une trame de plan d'action en complément de la trame document unique déjà disponible.

- La réalisation de deux nouvelles fiches réflexes sur l'incendie et sur les vérifications périodiques des matériels liés à la sécurité.

La CPNNC missionne la sous-commission "Sécurité" pour qu'elle rédige une Newsletter annuelle pour informer les entreprises des mises à jour à apporter sur le document unique en termes de nouveaux risques identifiés.

V. REPORT POINTS NON TRAITES LORS DE LA CPNNC DU 15 MAI 2014

1. Communication "Recherche de reclassement Société EUROTOP EUCLYD"

DECISION

La CPNNC valide à l'unanimité le renvoi de ce point à la Présidence de la CPNEFP pour une réponse concrète et rapide. La CPNNC charge la sous-commission "GPEC" d'inclure le sujet du reclassement dans ses travaux.

VI. FONCTIONNEMENT DES SOUS-COMMISSIONS LIEES A LA CPNNC

DECISION

La CPNNC soumet au vote de l'Assemblée Générale de l'APGTP que les sous-commissions liées à la CPNNC soient dorénavant composées d'une personne par organisation syndicale. Cette décision est validée par les organisations syndicales, à l'exception de FO qui s'abstient.

VII. QUESTIONS JURIDIQUES

1. Décision politique concernant les experts-fonciers (CPNNC 25 juin 2014)

a) *Projet de courriers à destination du Ministère du Travail et de la CEF*

DECISION

La CPNNC décide que la saisine du Ministère du Travail ne se fera qu'après la rencontre entre la Présidence et la Confédération des Experts-fonciers et qu'après avoir reçu l'avis de Maître WELSCH.

La CPNNC valide l'envoi d'un courrier à la CEF pour que la Présidence puisse la rencontrer.

1. Décision politique concernant l'article 6.1 de la CCN (CPNNC 25 juin 2014)

DECISION

La CPNNC reporte ce point à la réunion du 27 novembre 2014.

2. Décision politique concernant le temps partiel (CPNNC 25 juin 2014)

DECISION

La CPNNC reporte ce point à la réunion du 27 novembre 2014 et demande au Délégué Général de recenser les accords étendus relatifs au temps partiel et de les diffuser aux organisations syndicales.

VIII. COMMISSION PARITAIRE DE VALIDATION DES ACCORDS

1. Société ARCHIMED

a) *Projet de courriers à destination de l'entreprise et du Délégué du Personnel*

DECISION

A la demande de la CPVA, le courrier destiné à la société ARCHIMED est transformé en PV avec demande de mise en conformité de l'accord sur la formation et l'aménagement du temps de travail au regard de la loi du 05 mars 2014.

Ledit PV de non-conformité, avant envoi, est soumis pour signature aux organisations syndicales présentes.

2. Société GEXPERTISE

DECISION

En l'absence d'instructions et de documents complémentaires de la part de la société Gexpertise, la CPVA décide de lui adresser un PV de non-conformité pour l'accord signé entre l'entreprise et les délégués du personnel.

X. COMMISSION D'INTERPRETATION DE LA CCN

1. Interprétation de l'article 8.1.4 de la CCN (Apprentissage)

DECISION

La CPNNC décide d'attendre la publication du décret pour en savoir plus sur la répartition du hors quota.

XI. QUESTIONS DIVERSES

1. Planification groupe de travail toilette CCN

DECISION

La CPNNC prend acte que le groupe de travail chargé du toilette de la CCN se réunira les 18 février, 05 mai, 30 septembre et 18 novembre 2015.

La CPNNC valide l'actualisation par Maître WELSCH des titres I (Dispositions générales), II (Exercice du droit syndical et représentation du personnel) et III (Engagement et licenciement du personnel) de la CCN et les met en conformité avec le Code du Travail.

La CPNNC se réunira le jeudi 27 novembre 2014